

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
DEPARTEMENT  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
HAUTE-GARONNE  
**DE LA COMMUNE DE MANE**

Séance du 27 mars 2025  
Délibération n°2-7

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-sept mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Michel MASQUÈRE.

Présents : Mrs MASQUÈRE Michel, FURCY Alain, CASTEX Jean, BAZART Michel,  
DEVAUTOUR Florian, FERRANDI François, FINI Sandro  
- Mmes BOUIN Florence et NSIRI Marielle

Absents excusés : Mr GUALTER Marie-Christine, ARTIGUES Martine, CARLINI Claude,  
BOTTAREL Sébastien et WEIHSS Pascal

Mme ARTIGUES Martine donne procuration à Jean CASTEX  
Mr DEVAUTOUR Florian a été nommé secrétaire.

**OBJET : RECRUTEMENT D'UN VACATAIRE**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que les collectivités territoriales peuvent recruter des vacataires. Il les informe que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de recruter à compter du 01 avril 2025 un vacataire pour nettoyer les sanitaires du Village Vacances tous les dimanches pendant l'ouverture du camping et hors juillet août. Il est proposé également aux membres du Conseil Municipal que chaque vacation soit rémunérée sur la base d'un forfait brut de 37.50 € /journée.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- d'autoriser Mr le Maire à recruter un vacataire à compter du 01 avril 2025, de fixer la rémunération de chaque vacation sur la base d'un forfait brut de 37.50 € /journée.
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget
- de donner tout pouvoir à Mr le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire



Nombre de membres en exercice : 14  
Nombre de membres présents : 9 Absents : 5  
Nombre de suffrages exprimés : 9+1 procuration  
VOTES : Contre 0 Pour 10  
Date de convocation : 21 mars 2025  
Date d'affichage :  
Acte rendu exécutoire après le dépôt en  
Sous-Préfecture de SAINT-GAUDENS